

Strasbourg, le 19 mars 2024

ZFE-m : L'Eurométropole de Strasbourg parmi les "territoires de vigilance ZFE" grâce à l'amélioration de sa qualité de l'air

Suite à l'annonce de ce jour de Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires, l'Eurométropole de Strasbourg est aujourd'hui reconnue comme « territoire de vigilance ZFE » en raison de l'amélioration de la qualité de l'air sur son territoire.

Elle conserve ainsi l'obligation de mettre en œuvre une zone à faibles émissions-mobilité (ZFE_m), certes avec plus de latitude dans son calendrier d'application mais en se conformant aux futures obligations de la directive européenne à venir et aux valeurs guides de l'OMS qui renforcent sensiblement les seuils de mesure de la qualité de l'air.

La collectivité se félicite de l'amélioration de la qualité de l'air sur son territoire en 2023 mais compte maintenir son ambition de réduction des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre dans une politique globale pour améliorer la qualité de l'air.

En effet, malgré cette amélioration, les enjeux de santé publique liée à la pollution atmosphérique générée par les transports demeurent importants sur le territoire de l'Eurométropole et imposent de garder le cap.

Il convient de rappeler qu'il s'agit seulement de la première année où la nouvelle station de référence est en dessous du seuil actuel de 40µg/m³ et qu'ATMO Grand Est avait par ailleurs souligné que cette amélioration était aussi le fruit de facteurs météorologiques. De plus, la valeur enregistrée pour les concentrations en NO₂ (36µg/m³) est encore largement au-dessus du nouveau seuil fixé par la directive air de l'UE (20µg/m³), qui doit être définitivement adoptée par les institutions européennes avant juin, et de la valeur guide de l'OMS (10µg/m³). Enfin, le futur Plan de protection de l'Atmosphère récemment soumis à enquête publique par la préfecture du Bas-Rhin prévoit bien la mise en œuvre de la ZFE_m dans l'intégralité de ses étapes pour parvenir à atteindre le nouveau seuil européen.



Par conséquent, la collectivité maintient le calendrier voté en 2021 et poursuit le déploiement de son dispositif conséquent d'aides à destination des particuliers et professionnels en faveur du renouvellement du parc automobile et de l'usage des transports en commun et des mobilités douces.

L'Eurométropole de Strasbourg s'était engagée à réaliser une évaluation intermédiaire du dispositif dans sa mise en œuvre et son accompagnement. Les résultats seront présentés à la fin de l'été 2024. Des comités de suivi associant les différentes parties prenantes seront invités à se réunir dans les prochaines semaines pour partager ces éléments.

Enfin, l'Eurométropole précise que la mise en œuvre opérationnelle du contrôle automatique de la ZFE ne sera pas réalisée avant l'année 2026, telle que l'a indiquée le ministre lors de son échange avec les collectivités.

